cuation de la zone de Cologne ne saurait avoir lieu avant juin.

Pour l'*Evening Standard*, une des raisons qui nécessitent l'ajournement de l'évacuation de la zone de Cologne est que, tant que les Français resteront dans la Ruhr, ils ne manqueront pas de prendre immédiatement à Cologne la place des Anglais, si ceux-ci étaient rappelés : ce qui, remarque le journal, ne serait dans l'intérêt de personne, et dans l'intérêt de l'Allemagne moins que de tout autre.

Le *Star* est du même avis.

LE PROBLÈME DES DETTES INTERALLIÉES

Dans le Bilan général de la France, que vient de publier le ministre des finances, et que nous avons reproduit samedi dernier, la dette politique extérieure figure au passif comme « Mémoire ». M. Clémentel, à plusieurs reprises, avait affirmé, dans son rapport, que la France entendait ne renier aucun des contrats qu'elle a consentis, qu'elle s'appliquera à éteindre des dettes « réglées en équité », mais que, le règlement des dettes interalliées étant encore en suspens, « nous ne pouvons chiffrer aujourd'hui la charge que nous serons amenés à assumer de ce chef après une étude poursuivie en toute loyauté avec nos grands alliés ». C'est pourquoi aucun chiffre n'était inscrit au Bilan général de la France pour représenter le montant de notre dette politique extérieure, pas plus que le montant de nos créances de guerre sur les autres alliés.

Cette rédaction du Bilan général de la France semble avoir provoqué une certaine émotion aux Etats-Unis.

Un communiqué américain

L'agence Havas publie en effet la dépêche officieuse suivante de Washington :

Commentant l'omission de la mention de la dette française envers l'Amérique dans l'inventaire de la situation financière de la France, les hauts personnages officiels américains déclarent que le gouvernement français n'a manifesté à aucun moment officiellement l'intention de ne pas payer. Ils croient que la dette sera payée. Dans leur opinion l'inventaire et le mémorandum de M. Clémentel s'adressaient spécialement au public français pour des raisons de politique intérieure et ils ne doivent en aucune façon être considérés comme une notification officielle au gouvernement américain.

Exposant à nouveau le point de vue des Etats-Unis sur la question des dettes, tel qu'il a été clairement défini par le message de M. Coolidge, les officiels ajoutent que ce point de vue n'a pas changé.

« Nous avons toujours maintenu, disent-ils, que les dettes doivent être payées. Ce serait une erreur au point de vue du crédit international et des obligations internationales s'il en était autrement. Lorsqu'un gouvernement avance de l'argent à un autre, il doit être remboursé. Le gouvernement des Etats-Unis s'est toujours opposé à ce que les dettes de guerre soient bloquées ensemble, il a constamment refusé de participer à une conférence économique ayant cet objet pour but. Le Congrès a institué une commission des dettes et c'est par son canal que doit s'en effectuer le règlement ».

Les milieux officiels disent que l'examen de la situation montre pourquoi, légalement et équitablement, la dette doit être payée. Ils rappellent que l'armée américaine a dépensé en France, pendant la guerre, des sommes énormes qui ont été inscrites au compte de la dette. D'autre part, environ un milliard de dollars ont été avancés après l'armistice, s'ajoutant au montant des stocks de guerre.

Le gouvernement américain, maintenant son attitude claire et franche, désire procéder suivant les lignes indiquées dans l'esprit le plus amical, sans avoir aucunement l'intention de se montrer un créditeur intraitable; mais il attache une grande importance à ce que les obligations internationales soient tenues avec intégrité.

A la Chambre et au Sénat américains

La question de la dette de la France a fait l'objet d'un débat lundi au Sénat et à la Chambre des Etats-Unis.

Au Sénat, M. Reed, sénateur de Pensylvanie, a déclaré que la France doit comprendre qu'elle a à rembourser ce qu'elle doit.

Il est temps, a dit l'orateur, que quelque ami fasse comprendre à la France que la ligne de conduite qu'elle va adopter constitue une erreur même au point de vue de ses propres intérêts. Les dépenses que la France fait en armements pour se préparer contre une invasion éventuelle seront approuvées par tous ses amis, mais si cette invasion se produit, il faudra à la France des sommes d'argent plus fortes encore et il lui sera impossible d'obtenir les crédits nécessaires si elle a répudié ses obligations antérieures.

A la Chambre des représentants, M. Branton, député du Texas, a déclaré que la dette de la France sera consolidée à l'amiable aussitôt que les Français se seront rendu compte qu'ils doivent moralement remplir leurs engagements.

M. Crisp, membre de la Chambre des représentants, et membre de la commission de consolidation des dettes, a dit :

L'omission de la dette française envers les Etats-Unis, dans l'exposé financier de M. Clémentel, est une indication que la France cherche à obtenir une annulation de cette dette.

Au cours d'une interview, le président de la commission financière du Sénat et membre de la commission de consolidation des dettes interalliées a déclaré :

Il sera peut-être possible d'accorder un moratoire à la France, mais il ne faut pas songer que les Etats-Unis abandonneront le principe que toutes les dettes de guerre doivent être remboursées.

Le gouvernement américain n'acceptera jamais que les bénéfices de guerre réalisés sur les fournitures faites à la France durant la guerre soient défalqués du montant de la dette française envers les Etats-Unis.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

L'admission éventuelle de l'Allemagne

Le secrétaire général de la Société des nations a adressé au ministère des affaires étrangères d'Allemagne la réponse suivante à la lettre visant l'entrée éventuelle du Reich dans la Société des nations :

Le consul général d'Allemagne à Genève a bien voulu me transmettre une lettre de Votre Excellence avec annexe, en date du 12 décembre, ainsi que les traductions française et anglaise qui y étaient jointes. En vous accusant réception de ces pièces, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas manqué de les communiquer au conseil et aux membres de la Société afin qu'il puisse être donné, en temps voulu, une réponse aux requêtes formulées dans la dernière phrase de la lettre de Votre Excellence.

Cette dernière phrase demandait que la Société des nations étudiât la question de la non-participation de l'Allemagne aux sanctions militaires prévues par le pacte.

Le traité anglo-irlandais

Le secrétaire général de la Société des nations vient d'informer le représentant accrédité de l'Etat libre d'Irlande à Genève qu'il a communiqué aux membres de la Société la protestation irlandaise contre la thèse britannique refusant de reconnaître l'enregistrement par la Société du traité anglo-irlandais.

DANS LE PROCHE-ORIENT

DÉCLARATIONS DE M. C. DIAMANDY

MINISTRE DE ROUMANIE

M. C. Diamandy, le nouveau ministre de Roumanie à Paris, ayant présenté hier au président de la République ses lettres de créance, nous l'avons prié de nous exposer en lignes générales le point de vue politique actuel de la Roumanie. Très aimablement, M. C. Diamandy a bien voulu nous déclarer ce qui suit :

« Je tiens avant tout à vous exprimer ma joie de me trouver en France, à laquelle je suis lié par tout un passé d'études et de jeunesse.

» En ce qui concerne la politique de mon pays, elle se résume en deux mots : nous sommes profondément attachés à la paix. Pour la Roumanie, le *statu quo* politique et territorial basé sur les traités est la meilleure garantie de cette paix. Nous désirons reprendre des relations confiantes avec tous les Etats sans distinction. Dans la partie de l'Europe où elle se trouve et où les remous créés par le bouleversement de la guerre ne sont pas encore apaisés, la Roumanie représente l'élément pacifique et pondérateur par excellence. Nous sommes heureux de constater une fois de plus que, dans cet ordre d'idées, nous nous trouvons en parfaite solidarité avec la France. En effet, elle n'est pas seulement notre grande alliée de la guerre, mais elle est aussi la plus grande puissance continentale et c'est en concordance avec elle que doit s'orienter la politique de paix de tous les autres Etats intéressés au maintien de la situation créée par les traités. C'est là une nécessité pour ainsi dire mécanique de la politique continentale européenne.

» Outre l'observation loyale des traités, la Roumanie considère le maintien de l'accord franco-anglais comme une solide garantie de la paix. Sur la base de ces deux principes, nous croyons que les efforts généraux doivent poursuivre la réalisation d'une détente entre tous les Etats, y compris les anciens ennemis; cette détente est le prélude de toute coopération possible, condition indispensable de la restauration de l'Europe. Mais avant tout, je le répète, il faut maintenir un contact étroit entre tous les alliés et le rapprochement avec les autres Etats ne peut se faire que dans la mesure où les traités seront reconnus par tous comme la nouvelle charte de l'Europe. L'accord franco-anglais est l'armature qui soutient tout cet édifice.

— Quelles sont, monsieur le ministre, les relations de la Roumanie avec la République des Soviets ?

— Quand je dis que nous désirons entretenir de bonnes relations avec tous les autres pays, nous entendons bien tous les Etats, car la Roumanie n'a aucune intention agressive à l'égard de personne, et encore moins à l'égard de ses voisins. Au contraire, elle a toujours exercé une action de conciliation, et l'attitude qu'elle a observée à toutes les conférences, depuis la conférence de la paix jusqu'à ce jour, en est le témoignage irréfutable. Notre attitude à cet égard se résume en deux mots : observation loyale des traités, non-immixtion absolue dans les affaires intérieures des autres Etats; en d'autres termes, respect du *statu quo* politique et territorial de l'Europe.

» Comme j'ai eu l'honneur de le déclarer à M. le président de la République en lui présentant mes lettres de créance, la Roumanie est heureuse, en poursuivant cette politique, de se trouver en parfaite solidarité d'intérêts avec la France. Sentinelle avancée aux confins orientaux de l'Europe, la Roumanie est pleinement consciente du devoir qui lui incombe de veiller sur le patrimoine commun d'ordre et de civilisation. »

M. Fan Noli à Bari

On mande de Bari :

M. Fan Noli et l'ancien ministre des finances d'Albanie, M. Raccucci, sont arrivés à Bari, venant de Brindisi. M. Fan Noli, qui est complètement rasé et ne porte pas son rabat d'évêque, était presque méconnaissable. Il a déclaré aux journalistes qu'il a l'intention de se rendre à Rome, puis en Amérique, pour se reposer, et de rentrer ensuite éventuellement en Albanie. Quelques étudiants albanais appartenant au parti nationaliste ont applaudi leur président du conseil, qui a déclaré être victime de l'invasion étrangère, mais que le peuple albanais était toujours pour lui.

La situation en Bessarabie

Notre correspondant particulier télégraphie de Bucarest :

Interpellé, à la Chambre, sur la situation en Bessarabie, M. Incouletz, ministre de Bessarabie, a fait un exposé de la situation réelle de cette province. S'occupant du régime des écoles et de l'enseignement, le ministre a donné des informations particulièrement intéressantes pour apprécier l'effort fait par l'administration roumaine sur ce terrain.

Il y avait en 1913 1,500 écoles primaires fréquentées par 100,000 élèves. Il y en a aujourd'hui 2,041, avec 203,000 élèves. Près de 10,000 élèves sont sortis des écoles secondaires en 1924, contre 6,100 en 1913 ; six nouvelles écoles secondaires ont été créées depuis 1919 et le nombre des écoles normales passe de 2 en 1913 à 8 en 1924.

« On ne saurait naturellement pas nier, a ajouté le ministre, qu'il y a encore beaucoup à faire pour le développement de cette province; il serait injuste, toutefois, de contester les résultats des efforts tentés jusqu'ici. »

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

EMPIRE BRITANNIQUE

Le voyage en Russie des trade-unionistes

Notre correspondant de Londres nous téléphone mardi matin :

Le conseil général du congrès de la Trades Union s'est réuni lundi pour entendre les six membres de ce congrès qui ont récemment fait un voyage d'étude en Russie et rédiger un rapport préliminaire sur les impressions qu'ils en avaient rapportées. Le conseil a examiné en outre une lettre adressée par les communistes britanniques l'invitant à envoyer des délégués à une conférence spéciale internationale de solidarité entre les trade-unions qui doit avoir lieu le 25 janvier. Cette invitation a été rejetée par la raison que le congrès de la Trades Union s'en tient aux résolutions votées à Hull au mois de septembre dernier, refusant toute affiliation des communistes britanniques au mouvement général des trade-unions. Cela veut dire que toute invitation devra être adressée désormais au congrès qui est la seule organisation des trade-unions reconnue en Grande-Bretagne.

Le conseil général a examiné en fin de séance une communication du Labour Party relative à la nomination d'un comité spécial travailliste pour faire une enquête sur l'affaire de la lettre Zinovief. Le comité a décidé de prendre part aux recherches de ce comité.

Après l'accident d'aviation de Croydon

Notre correspondant de Londres nous téléphone mardi matin :

L'accident d'aviation du 24 décembre, à Croydon, a soulevé une question de droit très importante. Trois personnes de la même famille, M. A. Sproston, M. G. Sproston, neveu du premier, et sa femme, ont été tués dans cet accident. L'exécution d'un testament dépend de l'ordre dans lequel ils ont péri. Le docteur chargé de faire l'autopsie a conclu hier que Mme Sproston était morte la première. Après avoir entendu plusieurs témoins oculaires, l'enquête sur les causes de l'accident a été ajournée jusqu'au 9 janvier.

BELGIQUE

Au Parlement

Notre correspondant particulier à Bruxelles nous écrit :

Le Sénat, confirmant le vote de la Chambre, a adopté lundi, par 64 voix libérales et catholiques contre 37 voix socialistes, le budget des voies et moyens pour 1925, qui prévoit que les recettes d'impôts, douanes et accises atteindront cette année 4 milliards 268 millions.

Au cours du bref débat qui s'est engagé M. François, au nom du groupe socialiste, s'est borné à formuler quelques critiques de principe. M. Féron, sénateur libéral, a invité la haute Assemblée à voter le budget, soulignant que le système fiscal actuel de la Belgique réalise le maximum de justice possible dans l'impôt. M. Féron a invité le gouvernement à consacrer ses efforts à l'établissement d'une monnaie saine et de valeur constante. Le ministre, M. Moyersoen, qui remplaçait M. Theunis, grippé, s'est borné à donner quelques précisions sur la manière prudente avec laquelle on avait procédé aux évaluations budgétaires.

Le Sénat, confirmant le vote de la Chambre, a alloué, par 65 voix contre 37, trois douzièmes provisoires au gouvernement à valoir sur les budgets de 1925 et il a adopté par 64 voix libérales et catholiques contre 37 voix socialistes le contingent pour 1925, fixé à 82,400 hommes (54,600 miliciens, 20,000 volontaires et rengagés, 7,800 rappelés). A ce propos, M. Magnette, vice-président libéral du Sénat, a déclaré que si les libéraux désirent la paix, il faut pour cela être deux et même plusieurs. Or, on ne doit pas oublier qu'une commission interalliée, longtemps présidée par le général Nollet, vient d'établir que l'Allemagne n'a pas désarmé, et que ses manquements au traité de Versailles sont nombreux, ce qui exige de la part de la Belgique de la vigilance et des sacrifices pour la défense nationale. Le ministre de la défense nationale, M. Forthomme s'est borné à déclarer que le chiffre du contingent répond aux nécessités de la réorganisation de l'armée et aux besoins impérieux de la défense nationale. Le Sénat a encore adopté à l'unanimité des 90 sénateurs présents un projet de loi voté par la Chambre des députés en juillet, et portant approbation de la déclaration d'accession de la Belgique à certaines dispositions du traité signé à Lausanne le 24 juillet 1923, par les alliés d'une part, la Turquie d'autre part. Il s'agit pour la Belgique d'accéder aux dispositions financières et économiques dudit traité. Le rapporteur, M. Lejeune, sénateur libéral, a déclaré que la Belgique a droit à un représentant au sein du conseil d'administration de la Dette ottomane, car elle vient en deuxième rang pour le nombre des porteurs de titres. Il a invité le ministre des affaires étrangères à faire le nécessaire pour obtenir cet avantage.

Enfin le Sénat a ratifié le traité de commerce conclu entre la Belgique et le Japon et qui est basé sur la clause de la nation la plus favorisée. Ce traité a une durée de 5 ans.

Le Sénat s'est ajourné au 20 janvier.

ITALIE

Déclaration de M. Mussolini

On mande de Rome :

M. Mussolini, recevant des représentants de la presse, des membres du directoire fasciste et des députés et sénateurs de la majorité, leur a déclaré :

« En présentant le projet de réforme électorale, je donne au parti fasciste le moyen de gagner une nouvelle bataille.

» Les chemises noires, qui ont à leur actif deux victoires, celles du 28 octobre 1922 et du 6 avril 1924, pourront, guidées par moi, en remporter une troisième qui sera définitive et nous permettra de développer dans des voies constitutionnelles et légales notre révolution fasciste. »

Au Vatican

On mande de Rome :

Le pape a reçu séparément divers membres du corps diplomatique dont les ambassadeurs d'Espagne et de Belgique venus pour lui présenter leurs souhaits de nouvel an.

Les audiences continueront demain.

ALLEMAGNE

L'affaire Kutnisker

On mande de Berlin :

Le *Berliner Tageblatt* fait remarquer ce matin que tous les fonctionnaires arrêtés dans l'affaire Kutnisker appartiennent à l'ancien régime, quoique la presse de droite prétende qu'ils ont été nommés après la révolution. Le conseiller Ruehe, arrêté hier, est en fonctions depuis 1906, et pas une des personnes inculpées n'est connue dans les milieux républicains. Le nombre des arrestations est actuellement de treize.

Un autre télégramme de Berlin ajoute :

L'affaire Kutnisker, qui révèle les scandales du service des étrangers de la préfecture de police de Berlin, a amené six nouvelles arrestations, dont celle d'un directeur et de plusieurs hauts fonctionnaires de la banque d'Etat prussienne. Ils sont accusés d'avoir facilité, en acceptant des pots de vin ou par leur négligence, l'obtention du fameux crédit de 15 millions de marks or par Kutnisker.

Le conflit prince Rupprecht-Ludendorff

On mande de Berlin :

Suivant la *Gazette de Voss*, le conflit existant entre le kronprinz Rupprecht de Bavière et Ludendorff serait sur le point d'être réglé. Ludendorff se serait décidé, pour des motifs politiques, à présenter des excuses écrites au kronprinz, qui se déclare prêt à les accepter.

RUSSIE

La presse soviétiste et la politique européenne

On mande de Moscou :

Le séjour de M. Tsankof à Belgrade et son prochain voyage à Bucarest dans le but d'élaborer des mesures contre « le péril rouge » sont considérés par les *Izvestia* comme faisant partie des démarches entreprises sur l'initiative de l'Angleterre en vue d'isoler l'Union des Républiques soviétiques socialistes et de créer dans les Balkans un bloc antisoviétique.

Les *Izvestia* voient la preuve de la même initiative anglaise dans les pays baltes, où se font chaque jour plus nombreuses les déclarations inamicales à l'égard de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que dans la recrudescence partielle du sentiment antisoviétique en France et même en Italie, comme on le voit d'après certaines manifestations ambiguës de la politique italienne, jusqu'ici ostensiblement indépendante vis-à-vis des grandes puissances dans ses rapports avec le gouvernement des Soviets.

Les *Izvestia* relèvent que les conservateurs anglais utilisent avec une extrême habileté et avec insistance divers facteurs de politique intérieure de différents pays pour renouveler l'isolement de l'Union.

La tempête en Transcaucasie

On mande de Moscou :

Une violente tempête de neige sévit en ce moment dans la Transcaucasie; un raz-de-marée d'une force extrême a balayé les côtes de la mer Noire et de la Caspienne. La température est descendue jusqu'à 20° Réaumur au-dessous de zéro. A Bakou, en a mesuré 28 centimètres de neige. Ces phénomènes météorologiques sont sans précédent en Transcaucasie. Les communications ferroviaires ont été interrompues dans certains secteurs. Les travaux dans les exploitations pétrolières de Bakou ont été suspendus. Onze hommes sont morts de froid. Des mesures ont été prises d'urgence; des détachements de soldats de l'armée rouge nettoient les voies ferrées, les routes et les rues.

JAPON

Tremblement de terre

On mande de Tokio :

Deux secousses sismiques ont été ressenties à Kushiro, dans l'île de Hokkaïdo; elles ont provoqué quelques dégâts matériels.

A Tokio même, une violente secousse s'est produite lundi soir à 10 heures 40. On ne signale jusqu'à présent aucune victime.

Incendie d'un asile de fous

On mande de Tokio :

Un asile d'aliénés a été détruit lundi après-midi par le feu. Le fléau s'est répandu avec une rapidité telle que sur 343 hospitalisés, on est à l'heure actuelle sans nouvelles de 108. 53 cadavres ont déjà été découverts dans les cendres. Une cinquantaine de maisons voisines de l'asile ont été également détruites par les flammes.

NOUVELLES DIVERSES DE L'ÉTRANGER

CHINE. — D'après des informations venues de Tien-Tsin, un grand nombre de soldats qui s'étaient livrés au pillage à Kalgan, au milieu de décembre, ont été fusillés.

Variétés

EDMOND ROSTAND ET L'ITALIE

Rome, décembre.

On parle beaucoup, en ce moment, d'un projet de statue à Edmond Rostand, statue qui sera, paraît-il, érigée sur un rocher, au bord de la mer, près de Marseille, sa ville natale. Déjà même des polémiques ont été engagées sur ce sujet, entre M. Emile Ripert, professeur à l'université d'Aix, poète distingué, initiateur du monument, et un critique un peu rude qui n'a pas, pour le talent poétique de Rostand, une admiration sans réserves.

Sans entrer dans cette polémique qui n'est sans doute pas encore terminée, je crois intéressant d'apporter, autour de la mémoire de Rostand, un souvenir tout personnel accompagné de deux lettres inédites de l'auteur de *Chantecler*, que liront avec plaisir certainement tous ses amis et même les autres, car elles montrent à tous, indistinctement, un côté intime très touchant et très sympathique de son caractère.

Voici comment je fus mêlé à cette petite anecdote et comment j'ai eu en main, le premier, les lettres ci-jointes de Rostand.

C'était en 1910, *Chantecler* venait d'être joué à Paris avec une apparence de succès, car le public parisien ne manifeste jamais aucune hostilité contre les auteurs qu'il a déjà applaudis. Mais la presse accueillit cette œuvre assez froidement, et il y eut même quelques critiques acerbes chez d'implacables aristarques qui se montrent généralement impitoyables envers les œuvres que la mode n'acclame pas.

Une tournée fut entreprise dans l'Europe centrale et méridionale au cours de laquelle le pauvre *Chantecler* fut, hélas ! sifflé avec retentissement en Italie. Or, je venais de lire *Chantecler* et, bien que n'aimant pas beaucoup Rostand, je trouvais cependant que cette œuvre était, par l'envergure de la conception, par le symbolisme des scènes principales et par l'émotion de quelques-unes infiniment supérieure à *Cyrano de Bergerac* et à toutes les pièces précédentes du poète. J'étais cependant considéré comme un ennemi de Rostand, car quelques années auparavant, en 1904, le jour même où il entrait triomphant à l'Académie française, j'avais écrit à son sujet dans la *Revue hebdomadaire* un article assez virulent, intitulé : *Le cas Rostand*, qui fit quelque bruit par sa violence même, et qui me valut une brouille complète avec l'auteur de *Cyrano*.

Cependant, quand je vis venir en Italie la tournée de *Chantecler*, bousculée dans toutes les villes du nord, j'en fus très peiné, d'abord parce que c'était une injustice, et ensuite parce qu'il me déplaisait qu'un poète illustre en France fût sifflé, au dehors, sans protestation. J'étais indigné, surtout, des attaques venimeuses de quelques poètes français, qui lui avaient tiré bien bas leur chapeau quand il montait en pleine victoire, et qui, maintenant qu'ils le voyaient défaillir, se ruaient intrépidement contre ce concurrent moins heureux. Il m'arrive quelquefois d'assaillir les vainqueurs; mais pas les vaincus. Et Rostand, en 1910, en France, faisait figure de vaincu. Je m'appliquai donc à défendre *Chantecler*, avec bec et ongles, auprès de mes amis de la presse italienne, mais avec peu de succès. Je voulus alors le défendre dans le *Temps*, sachant quel effet aurait, à l'étranger, une défense provenant de ce journal. Mais ce m'était difficile, car la critique littéraire des auteurs français ne rentrait pas dans ma rubrique. J'eus donc recours à un procédé bien connu : celui de l'interview. Je cherchai, à Rome, quelques écrivains célèbres pensant à peu près comme moi, afin de les faire parler. Pénible entreprise, tout d'abord, car en Italie, dans les milieux littéraires, on se croyait obligé de suivre la mode intellectuelle française qui était, en cette circonstance, d'éreinter Rostand à tour de bras. J'eus, toutefois, la bonne fortune de trouver deux écrivains italiens et des plus illustres : Guglielmo Ferrero et Roberto Bracco. L'historien de la *Grandeur et Décadence de Rome* et le dramaturge du *Piccolo Santo* trouvaient, comme moi qu'on exagérait la sévérité, en Italie comme en France, et que *Chantecler* valait bien mieux que les œuvres précédentes, adulées par les mêmes censeurs des deux pays.

A la vérité, en ma qualité d'observateur impartial, j'aurais dû, aussi, envoyer l'opinion des adversaires; mais j'estimais qu'ils la donnaient eux-mêmes sur un ton assez bruyant dans leurs propres journaux; et puis il ne me déplaisait pas d'être un peu injuste, à mon tour, contre un courant déchaîné que je considérais comme une injustice. Je n'envoyai donc, à Paris, que les deux avis de Guglielmo Ferrero et de Roberto Bracco, qui furent insérés dans le *Petit Temps* du 17 avril 1910, et qui firent beaucoup de bruit, du moins en Italie, où tous les journaux les reproduisirent. Et j'ai la conviction que ces deux opinions autorisées, ainsi répandues, eurent ce résultat : que lorsque la pièce arriva à Rome même, elle n'y fut pas sifflée, comme elle l'avait été dans les villes du nord. J'assistai à la soirée avec des amis qui, huit jours auparavant, étaient férocement « antichantecleristes », mais qui, ce soir-là, se tinrent très bien, et applaudirent même plusieurs fois.

Or, voici que quelques jours après la soirée *Chantecler* à Rome, je recevais de Paris un gros paquet sur la couverture duquel je reconnus, avec surprise, l'écriture d'Edmond Rostand. J'ouvris tout de suite, et je trouvai un bel exemplaire de *Chantecler*, relié, avec une généreuse dédicace.

Mais l'intérêt n'est pas là. Dans le livre — ce qui pouvait risquer une forte amende de la poste, mais Rostand n'y avait pas pensé — dans le livre, donc, il y avait deux lettres de l'écriture du poète, l'une pour Guglielmo Ferrero, l'autre pour Roberto Bracco, que l'auteur de *Chantecler* me priait de faire parvenir, après les avoir lues.

Voici ces lettres :

A monsieur Guglielmo Ferrero.

Paris, avril 1910.

Mon cher et illustre confrère,

Je sors d'une grippe affreuse, j'émerge de la fièvre et des sueurs profuses, et on me tend, comme un cordial, l'article écrit par Jean Carrère dans le *Petit Temps* (qui me paraît, ce soir, très grand).

Comment vous remercier de l'éloquente sympathie que vous avez bien voulu me témoigner et du courage avec lequel vous avez parlé? Je suis ému, troublé, presque tenté de concevoir de l'orgueil, car aucun homme n'a plus d'autorité, pour parler, qu'un historien tel que vous, si pénétrant et si désintéressé, et dont on peut penser qu'il est « celui qui parle le plus comme l'avenir », puisqu'il voit de si loin et de si haut. Il me semble que c'est du haut d'un Aventin que j'entends tomber cette glorieuse sentence... Mais croyez que je sais bien quel sentiment chevaleresque vous a poussé à exagérer sans doute les choses, et que je n'ose, tout de même, prendre de vos paroles que ce que je peux mériter. Je n'oublierai jamais que, dans la bataille, vous vous êtes jeté au-devant de moi pour me couvrir de votre gloire, et je vous prie de croire qu'il n'y a rien de plus doux et de plus réconfortant que d'être estimé de ceux qu'on admire.

Tout va, ici, de mieux en mieux, et commence à me faire espérer que vos prophéties sont justes... ou me portent bonheur. Je vous serre avec effusion les mains, et suis, avec mon dévouement le plus fraternel et le plus latin, votre serviteur,

EDMOND ROSTAND.

P.-S. — Je me suis permis de faire faire, pour vous, un exemplaire spécial que j'aurai l'honneur de vous expédier dès que je serai certain de votre adresse.

A monsieur Roberto Bracco.

Paris, avril 1910.

Mon cher confrère,

Je vous remercie de tout mon cœur. Je l'aurais fait plus tôt si je n'avais été sérieusement atteint de la grippe et alité. Au sortir de la fièvre, j'ai trouvé l'article de Jean Carrère, qui a achevé ma convalescence. Vos paroles et la bravoure avec laquelle vous suivez l'admirable Ferrero dans sa chevaleresque défense de *Chantecler* m'ont été une grande émotion et une vraie joie. Deux voix pareilles s'élevant en Europe suffiraient à satisfaire un poète avec celle de sa conscience!

Croyez à ma gratitude, à mon dévouement, — dévouement que je garde toujours passionné et malgré tout à tout ce qui est d'Italie, à tout ce qui est latin. Je suis, n'est-ce pas, un Méditerranéen!

Oserai-je vous demander votre adresse sur une carte, pour que puisse vous être expédié l'exemplaire spécial que j'ai donné l'ordre qu'on expédiât pour vous?

Votre ami de France,

EDMOND ROSTAND.

On remarquera une certaine différence de ton entre les deux lettres : la première plus solennelle et plus formaliste ; la seconde plus intime et plus familière. C'est que Rostand ne connaissait pas personnellement Ferrero; tandis qu'il était déjà en rapports cordiaux avec Bracco, auteur dramatique comme lui, et plus directement son confrère.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir, ici, ce que ces deux lettres révèlent d'ingénuité charmante, de tendresse spontanée et d'émotion communicative dans le cœur de Rostand. J'en suis pour ma part, je l'avoue, très profondément touché, et je crois bien qu'au coin de mes yeux quelque chose tremblait en lisant cette prose inattendue. Je sentais, de loin, tout ce qu'il avait dû sentir lui-même en ces quelques mois de cruelles épreuves.

Quelques réserves que je puisse faire, désormais, sur la conception dramatique et surtout sur la forme poétique de Rostand, si loin de celles que j'aimais et aime toujours, jamais plus, depuis lors, durant la vie du poète, je n'ai écrit un mot qui pût lui être désagréable, et je me suis attaché, au contraire, en toute occasion, à faire ressortir ses grandes qualités d'âme et de caractère. Car l'homme, en lui, à mon avis, était infiniment supérieur au poète. Il n'a pas, je crois, réalisé dans son œuvre, tout ce qu'il portait dans son cœur, et qu'il eût donné, peut-être, s'il eût vécu plus longtemps. *Pendent opera interrupta...* ô éternelle mélancolie!

Mais je m'arrête. Je ne voulais que conter un fait d'histoire littéraire, et voilà que je me laisse aller à l'incorrigible passion de la critique. Que le lecteur veuille m'excuser.

JEAN CARRÈRE.

NOUVELLES DU JOUR

Légion d'honneur

Ministère de la guerre

Le général de division Valentin, commandant la division de Constantine, est élevé à la dignité de grand-croix.

Sont élevés à la dignité de grand-officier :

Les généraux de division : Vuillemot, commandant le 4e corps d'armée; Cratier, commandant la division d'Alger; Margot; Blondin, commandant la 2e région; Tissier, directeur du génie au ministère de la guerre; Pénelon, commandant le génie du G.M.P.; Boichut, commandant le 19e corps d'armée; Dupont, chef de la mission française en Pologne; Sarton du Jonchey, commandant la cavalerie d'Algérie; Gadel, commandant la 30e division de ligne.

Suit une liste de promotions aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier, au titre militaire, dans les différentes armes.

Sont promus ou nommé au titre civil :

Officiers : M. Filippini, directeur du contentieux et de la justice militaire au ministère de la guerre; M. Léon Cros, chef des services du personnel et du matériel de l'administration centrale au ministère de la guerre.

Chevalier : M. François Bougrat, chef adjoint du cabinet du commissaire général à la guerre.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 31 DÉCEMBRE 1924

CHRONIQUE MUSICALE

A L'OPÉRA-COMIQUE. — Reprise de « Pénélope », poème lyrique en trois actes de M. René Fauchois, musique de Gabriel Fauré.

A L'OPÉRA. — L' « Arlequin », comédie lyrique en cinq actes et six tableaux de MM. Jean Sarment et Max d'Ollone. — « Giselle », ballet-pantomime en deux actes de Saint-Georges, Théophile Gautier et Coraly, musique d'Adolphe Adam

A LA COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — « Malbrough s'en va-t-en guerre », pièce en trois actes de M. Marcel Achard, musique de scène de M. Georges Auric.

A LA GAITÉ-ROCHECHOUART. — « Gri-Gri », opérette en trois actes de MM. Chancel et Henriot, musique de M. Paul Lincke.

AUX FOLIES-DRAMATIQUES. — « Ernest », opérette en trois actes de MM Léon Abric et Jacques Bourgueil, musique de M. Victor Larbey.

La mort récente de Gabriel Fauré, qui enlevait à la France l'un de ses plus grands musiciens, a été commentée et déplorée en de nombreuses oraisons funèbres. Il y avait une autre façon d'honorer le maître disparu : c'était de faire entendre ses œuvres les plus importantes. Quelques auditions des pages caractéristiques du grand enchanteur eussent constitué un hommage fervent et direct. Nos sociétés symphoniques ne semblent s'y être décidées qu'à regret. Une seule association, celle des Concerts Pasdeloup, a consacré une séance entière à la mémoire, toujours vivante, du célèbre rhapsode ariégeois. Quelques jours plus tard, l'Opéra-Comique gloorifiait l'admirable compositeur, au cours d'une soirée de gala dont le programme, judicieusement établi, comprenait un prélude de *Pelléas et Mélisande*, les deux dernières parties du *Requiem*, *Pénélope* et *Masques et bergamasques*. Pendant un entr'acte, devant un buste de Gabriel Fauré, Mlle Yvonne Dudos, de la Comédie-Française, récita, avec une grande finesse de diction, un sonnet délicatement serti par M. André Rivoire. Cette cérémonie, d'un ordre et d'un éclat heureusement combinés, était digne du maître défunt. Elle évoquait, avec assez de précision, le génie d'un musicien décédé en odeur de sainteté et qui, après sa mort, peut produire encore des miracles.

La société française de notre époque a trouvé peut-être dans l'œuvre fauréen sa manifestation idéale. Avec Gabriel Fauré la musique nationale a franchi, d'une suprême poussée, l'abîme wagnérien où elle glissait, où elle pouvait se perdre. Elle a retrouvé et renforcé sa forme originale. Désormais, son système domine, à l'exclusion des autres.

Les compositions de Gabriel Fauré marquent un point d'excellence unique dans notre littérature musicale. Auprès de leur pureté, de leur concision harmonieuse, de leur force originale et aisée, les productions lyriques les plus ambitieuses perdent leur pouvoir sur notre âme. L'auteur de la *Chanson d'Eve* a inauguré un nouveau style auquel nos musiciens devront savoir se plier. C'est faire œuvre de vrai lettré, c'est chercher une référence et non s'asservir à une imitation que de vivre et de composer selon la règle fauréenne, que de s'imprégner de cette religion incomparable.

Aussi bien, la plupart de nos musiciens se sont lancés dans le lumineux sillage. La personnalité absorbante d'un Gabriel Fauré est, dès aujourd'hui, un exemple éclatant de fécondité spirituelle. Le mouvement le plus intéressant de notre musique se poursuit, maintenant, à l'ombre de ce profond et délicieux créateur. Son œuvre forme le recueil essentiel des lois harmoniques modernes.

Est-ce à dire que les représentations de *Pénélope*, à l'Opéra-Comique, confirment, devant le grand public, l'opinion reçue des artistes? On se prenait, parfois, à en douter, au premier soir de la reprise du chef-d'œuvre dramatique de Gabriel Fauré. La scène de la salle Favart est un cadre trop étroit à un ouvrage de proportions si vastes, si belles, si majestueuses. *Pénélope* n'a rien d'une miniature. Les tendres couleurs dont on la pare changent la physionomie de l'épouse héroïque d'Ulysse. Je ne demande pas que l'on choisisse pour chaque rôle, à l'instar de Scriabine, une teinte de costume qui réponde, pour ainsi dire physiquement, au ton musical du personnage. Mais seulement des accords de nuances élémentaires, des valeurs placées sans désordre, des lignes franches et simples.

M. Inghelbrecht, qui est notre meilleur chef d'orchestre debussyste, a dirigé l'exécution instrumentale de *Pénélope*. Son interprétation, pleine de subtilités, serre peut-être de trop près le texte musical, — si c'est là un reproche. M. Inghelbrecht s'attache à rendre tout particulièrement le côté descriptif, pittoresque du chef-d'œuvre : au premier acte, le clapotis des flots marins, le bruissement de la tapisserie que Pénélope défait; au deuxième acte, les rumeurs des troupeaux dans le paysage nocturne; au troisième acte, les vains efforts des prétendants pour tendre le grand arc d'Ulysse. Tous ces détails, ciselés avec zèle, passent au premier plan et dissimulent l'étendue des desseins du musicien. Les amples perspectives de la partition se brouillent ou s'effacent. Malgré le grossissement de certains effets, quelques mouvements m'ont paru dénaturés, les élans arrêtés. Mais des coins du chef-d'œuvre, autrefois obscurs, nous ont été révélés dans leur saveur et leur finesse. L'interprétation de M. Inghelbrecht sollicite davantage notre intelligence que notre sensibilité. Pour tous ces motifs, je me demande si le public accueillera avec le respect et l'enthousiasme qu'il faut l'ouvrage magnifique de Gabriel Fauré. Certaines de ses beautés restent encore à découvrir. Cela viendra, nous n'en doutons plus. Alors on jouera *Pénélope* aussi souvent que *Carmen* ou *Manon*. Les réserves que je fais ici n'enlèvent rien au mérite des dirigeants de l'Opéra-Comique. Nous ne devons pas oublier qu'au lendemain